

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 950

6 mai 2010

SOMMAIRE

Alchimidis S.à.r.l.	45595	Hutchison Ports Sweden S.à r.l.	45584
AXA Funds Management S.A.	45568	Hutchison Ports Vietnam Investment S.à r.l.	45587
Azincour S.A.	45576	Ikano Capital S.A.	45594
Aztiq Pharma Management S.A.	45574	Immocris Holding	45594
Babcock & Brown Reif Investment 2 S.à r.l.	45576	Invista European Real Estate Trust SICAF	45596
B & B Lux-Manu S.à.r.l.	45576	Itron Luxembourg	45577
Best Fortune S.à r.l.	45577	Kalogeros S.A.	45570
B J 5 S.A.	45569	KBC Districlick	45600
Capital Partners Investments S à r. l.	45577	Larochette Investment S.A.	45595
DZ PB	45580	Linc S.à r.l.	45592
Eastern Progress Investment S.A.	45579	Lumasa	45595
Européenne d'Investissement S.A.	45568	MK Helicopter S. à r.l.	45569
Euroports Belgium S.A.	45581	Net One S.A.	45596
Euroports Benelux S.A.	45581	NGR S.A.	45596
Finance et Développement	45580	Office Portfolio 2 S.à.r.l.	45599
GGC Credit Opportunities S.à r.l.	45589	Office Portfolio 3 S.à.r.l.	45599
Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l.	45571	Okilo s.à r.l.	45599
Grassinger Heideck S.C.A.	45554	OME S.A.	45587
GW Property	45597	Packes S.à r.l.	45570
Henderson Indirect Property S.à.r.l.	45580	Parc Capital (Bulgaria) S. à r. l.	45600
Hideal Holding S.à r.l.	45584	Parc Capital (Grenada) S. à r. l.	45600
Hideal Investment S.à r.l.	45592	Quadragon Holding S.A.	45568
Hideal Partners S.à r.l.	45594	Quantile s.à r.l.	45568
HSE Luxembourg S.à r.l.	45589	Reinet Fund S.C.A., F.I.S.	45571
Hutchison Ports España S.à r.l.	45581	Sparinvest	45569
Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l.	45583	Tawban S.à r.l.	45578
Hutchison Ports Netherlands S.à r.l.	45581	UP Investmentfund-FIS	45574
Hutchison Ports Poland S.à r.l.	45584	Val Paradiso Holding S.A.	45574
		Zeig Group S.A.	45585

Grassinger Heideck S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.960.

In the year Two Thousand and Ten, on the sixteenth day of March,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of a société en commandite par actions denominated "Grassinger Heideck S.C.A.", having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under section B number 150.960 (the "Company").

The Company was incorporated on 22 December 2009, by a deed of the civil-law notary Maître Joseph Elvinger. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 4 March 2010, number 467, p. 22401.

The meeting of shareholders is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, who appoints as secretary Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The meeting appoints as scrutineer Hervé Precigoux, jurist, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the thirty-one thousand (31,000) issued and outstanding shares of the Company are represented at the present meeting, which is consequently validly constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

(a) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand Euros (EUR 69,000.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) by the creation and issue of sixty-nine thousand (69,000) new ordinary shares (actions de commanditaires) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Ordinary Shares") and having the same rights and obligations as the existing;

(b) Subscription and full payment of the New Ordinary Shares at nominal value and without share premium through contribution in cash by the limited shareholder;

(c) Decision to amend and fully restate the articles of association of the Company, inter alias:

- Amendment of the definition section;
- Amendment to the corporate object clause;
- Amendment to the share capital clause;
- Amendment of the transfer of the unlimited share clause;
- Amendment of the loss of bearer share certificate clause;
- Amendment of the notice clause; and
- Amendment to the dividend distribution clause.

(d) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand Euros (EUR 69,000.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) by the creation and issue of sixty-nine thousand (69,000) New Ordinary Shares (actions de commanditaires) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Second resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to accept the subscription of the New Ordinary Shares at nominal value and without share premium through contribution in cash by Mrs. Maria Grassinger, for an amount of sixty-nine thousand Euros (EUR 69,000.-) for the subscription and full payment of sixty-nine thousand (69,000) New Ordinary Shares.

Subscription - Payment

THERE APPEARED:

- Mrs. Maria Grassinger duly represented by Hervé Précigoux, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for sixty-nine thousand (69,000) New Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be issued and to make payment in full for all such New Ordinary Shares, through contribution in cash.

The persons appearing declare that the New Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, have been entirely paid up in cash by Mrs. Maria Grassinger and that the Company has from now on at its disposal the total amount of sixty-nine thousand Euros (EUR 69,000.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to amend and fully restate the articles of association of the Company, inter alias:

- Amendment of the definition section;
- Amendment to the corporate object clause;
- Amendment to the share capital clause;
- Amendment of the transfer of the unlimited share clause;
- Amendment of the loss of bearer share certificate clause;
- Amendment of the notice clause; and
- Amendment to the dividend distribution clause.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general shareholders' meeting DECIDES to amend and to fully restate the Company's articles of association that will now read as follows:

Title I. Articles of association

Chapter I. Preamble

Art. 1. Definitions.

"Articles"	means the present articles of association, as from time to time amended;
"Business Day"	means any day (not being a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg and Germany;
"Company"	means Grassinger Heideck S.C.A.;
"Company Act"	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
"General Partner"	means Dr. Robert Grassinger, born on 4 August 1966, in Munich, Germany, residing at Lukasfeldweg 4, Neufarn 85646, Germany, owner of the Unlimited Share;
"Limited Shareholders"	means the owners of any Ordinary Shares in the Company;
"Ordinary Shares"	means the ordinary shares (actions de commanditaires) of the Company from time to time in issue and subscribed by the Limited Shareholders;
"Register"	means the register of Shareholders of the Company, to be maintained by the General Partner or by one or several persons designated for this purpose by the Company at the Company's registered seat and drawn up in accordance with article 39 of the Company Act;
"Resignation Event"	means, in relation to the General Partner, the occurrence of any of the following events: <ul style="list-style-type: none"> (i) the General Partner has a null or negative net wealth, or (ii) enforcement proceedings are initiated against the General Partner, or (iii) bankruptcy procedures (Insolvenzverfahren) are initiated against the General Partner, or (iv) bankruptcy procedures (Insolvenzverfahren) are declined against the General Partner because of the absence of property (mangels Masse), or (v) the General Partner made a public oath of being without wealth (eidesstattliche Versicherung),

"Resignation Notice"	means a notice to be sent by the General Partner to the Supervisory Board within 3 (Three) Business Days upon the occurrence of a Resignation Event;
"Shareholders"	means the General Partner and the Limited Shareholders;
"Shares"	means collectively the Ordinary Shares and the Unlimited Share;
"Supervisory Board"	means the supervisory board (conseil de surveillance) described in article 15 of these Articles;
"Temporary Director"	means Mr. Günter Grassinger, born 19 January 1940 in Munich, residing at Poinger Straße 7 b, 85646 Neufarn; and
"Unlimited Share"	means the unlimited share (action de commandité) issued by the Company and subscribed by the General Partner (associé gérant commandité).

Words denoting the singular shall include the plural and vice versa, words denoting one gender shall include the other gender and words denoting persons shall include firms, partnerships, unincorporated organizations and companies and vice versa.

Chapter II. Corporate name - Form - Duration - Purpose - Registered office

Art. 2. Corporate name - Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (Société en commandite par actions) under the name of "Grassinger Heideck S.C.A.".

The Company shall be governed by these Articles and the Company Act.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The Company may also directly or indirectly hold real estate property located in Luxembourg or abroad.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the General Partner of the Company, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the General Partner believes that extraordinary political, economic, or social events that could compromise the normal business of the registered office, or the easy communication from abroad with this headquarters, or from the registered office with foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until after the complete cessation of the abnormal circumstances; this provision will not have any effect on the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter III. Capital - Shares

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by registered shares and bearer shares.

The Company's share capital is established at one hundred thousand Euros (EUR 100,000). The share capital is divided into ninety nine thousand nine hundred and ninety nine (99,999) Ordinary Shares, to be subscribed by the Limited Sha-

reholders, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and one (1) Unlimited Share, to be subscribed by the General Partner, having a nominal value of one Euro (EUR 1).

Art. 7. The general partner. The General Partner is, in addition to certain privileges and obligations that are of the responsibility of the General Partner under the present Articles, individually and indefinitely liable for all commitments of the Company and is liable as founder of the Company.

Art. 8. Limited shareholders. The Limited Shareholders shall abstain from taking action on behalf of the Company in any manner whatsoever, except by exercising their rights as Shareholders in general Shareholders' meetings and shall only be held liable to the debts and losses of the Company to the extent of their contribution, provided they are not involved in a management capacity.

Art. 9. Types of shares. The Unlimited Share of the Company shall be issued and remain in registered form, it shall not be encumbered with any third party's rights.

The Ordinary Shares shall be issued in registered form, and converted in bearer form at the request of the Limited Shareholders.

The General Partner shall issue registered certificates upon the Shareholders' request. These share certificates shall be signed by the General Partner. This signature may be handwritten or stamped. If share certificates are issued and the shareholder wishes that more than a single share certificate be issued for its shares, the cost of these additional certificates will be borne by the shareholder.

Art. 10. Resignation of the general partner. The General Partner shall send a Resignation Notice to the Supervisory Board upon the occurrence of any Resignation Event.

Upon receipt of a Resignation Notice, or should the General Partner decease or lose the personal capacity, the Supervisory Board shall declare the General Partner's unavailability to act as general partner of the Company, in accordance with article 112 of the Company Act.

Under these circumstances, the Company shall not be dissolved, but the Supervisory Board shall declare the appointment of the Temporary Director, or should he refuse such duty, any temporary director the Supervisory Board may deem fit, who need not be a shareholder, and whose duty will be to perform urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall be convened.

Within fifteen (15) days of his appointment, the Temporary Director shall convene the general meeting of Shareholders as provided in these Articles, with the agenda to appoint a new general partner.

Art. 11. Loss of bearer shares certificate. If any Ordinary Shares are outstanding in bearer form, and notwithstanding compliance with the provisions of the law concerning the involuntary dispossession of bearer share certificates dated 3 September 1996 as amended, if any holder of bearer share certificates can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or lost, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be indicated that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Damaged share certificates may be exchanged for new certificates issued by the Company. These damaged certificates shall be returned to the Company and cancelled immediately.

The Company may decide to charge the shareholder any cost of the duplicate or the new certificate and any reasonable expenses incurred by the Company for the issuance of a duplicate or a new share certificate in substitution for a mislaid or destroyed share certificate.

No redemption request in respect of lost bearer share certificates, if any, will be accepted.

Chapter IV. Administration - Representation

Art. 12. Management. The Company will be managed by the General Partner.

Art. 13. Powers of the general partner. The General Partner is invested with the broadest powers to do (or to direct the Company to do) all such things which are necessary or desirable in connection with the purpose of the Company, or otherwise in the furtherance of the Company's business that are not expressly delegated by law or by the Articles to the general Shareholders' meeting.

Art. 14. Power of external representation. The Company will be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by its the General Partner. Moreover, the General Partner may appoint a special authorized agent to represent the Company.

Chapter V. Supervisory board

Art. 15. Supervisory board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board (conseil de surveillance) composed at least of three members, who need not be Shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected.

They are reeligibile and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event that several members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the Shareholders.

Art. 16. Power of the supervisory board. The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

It shall authorize any actions of the General Partner that, pursuant to the law or these Articles, exceed the powers of the General Partner.

It shall appoint a temporary) director as provided under article 10 of these Articles.

Art. 17. Meetings of the supervisory board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who needs not to be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by telefaxed letter or by telex to all members at least 5 Business Days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable or telegram or telex another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously listen one another.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Any decision by a majority of the members that urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 18. Minutes of meetings of the supervisory board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Chapter VI. General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the general meeting of the shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of article 12 and to any other powers reserved to the General Partner by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Company Act, the general meeting of the Shareholders shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or to amend the Articles which amendment shall always be subject to the agreement of the General Partner.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the 20th of June at 3 pm.

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 21. Other general meetings. The General Partner may convene other general meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Art. 22. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the General Partner (whether the meeting is convened at the General Partner's, or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least 8 calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address as it appears in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

If bearer shares are outstanding, the notice of the meeting shall be published twice, both in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper, with an interval of at least eight days, and the second publication shall occur at the latest eight days before the meeting is held.

Art. 23. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of Shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a shareholder.

A shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission approved by the General Partner ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five calendar days prior to the date set for the meeting and may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 24. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders may elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of Shareholders.

Art. 25. Adjournment. The General Partner may at any time during a general meeting of Shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already-adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Art. 26. Vote. The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the board of the meeting.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter VII. Financial year - Annual accounts - Dividends - Liquidation

Art. 28. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December each year. Nonetheless, the first period shall begin on the date of creation and shall end on 31 December 2010,

Art. 29. Annual financial statements. The Company's financial statements shall be maintained in Euro.

The General Partner shall prepare financial accounts of the Company for each accounting period, including a balance sheet, a profit and loss account and annexes, in accordance with generally accepted accounting principles and the requirements of Luxembourg law.

Art. 30. Dividends.

A. General

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

Each year at least five per cent (5%) of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (1/10th) of the capital of the Company.

The general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

B. Interim Dividends

The General Partner may decide on the distribution of interim dividends on the Shares at its own discretion, subject to the following conditions:

- i. the annual accounts of the last financial year have been approved;
- ii. interim accounts shall be drawn-up not earlier than two months before the date of the decision of the General Partner to distribute an interim dividend; and
- iii. the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Company Act, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The modalities and terms and conditions of such distribution will be defined by the General Partner in accordance with the Articles.

Any dividend declared that is not claimed by its beneficiary within five (5) years of being awarded may no longer be claimed and will revert to the Company. No interest will be paid to a beneficiary on a dividend declared and made available by the Company.

Art. 31. Liquidation. The Company may be dissolved and liquidated by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles but always subject to the consent of the General Partner.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VIII. General provisions

Art. 32. Amendments. These Articles may be amended from time to time as necessary, with the approval of the General Partner, by a general meeting of the Shareholders and in accordance with the conditions of quorum and votes required under the Company Act.

Art. 33. Applicable laws. For all matters that are not governed by these Articles, the parties shall refer to the provisions of the Company Act.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, as represented as stated here above, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ayant la dénomination "Grassinger Heideck S.C.A.", ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 150.960 (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte notarié du 22 décembre 2009 par acte du notaire Maître Joseph Elvinger. Les statuts de la Société (le "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 2010, numéro 467, p. 22401.

L'assemblée et présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président nomme comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée nomme comme scrutateur Hervé Précigoux, juriste, demeurant professionnellement à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

1) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que les nombre des actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, laquelle a été signée par les mandataires des actionnaires représentés; les membres du bureau déclarent se référer à cette liste de présence, telle que établie par les membres du bureau de l'assemblée.

Cette liste de présence restera, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les procurations données par les actionnaires représentés resteront également, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les trente et un mille (31.000) actions, émises en circulation, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante neuf mille Euros (EUR 69.000), afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à cent mille Euros (EUR 100.000) par la création et l'émission de soixante neuf mille (69.000) nouvelles actions ordinaires (actions de commanditaires) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Actions") et ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes;

(b) Souscription et libération totale des Nouvelles Actions à valeur nominale et sans prime d'émission par contribution en numéraire de l'actionnaire commanditaire;

(c) Décision de modifier, et refonte totale des Statuts de la Société, inter alia:

- Modification de la section de définitions;
- Modification de l'article concernant l'objet social;
- Modification de l'article concernant le capital social;
- Modification de l'article concernant le transfert de l'action de commandité;
- Modification de l'article concernant la perte de certificats d'actions au porteur;
- Modification de l'article concernant les avis; et
- Modification de l'article concernant la distribution de dividendes.

(d) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante neuf mille Euros (EUR 69.000), afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à cent mille Euros (EUR 100.000) par la création et l'émission de soixante neuf mille (69.000) nouvelles actions ordinaires (actions de commanditaires) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Actions") et ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'accepter la souscription des Nouvelles Actions à valeur nominale et sans prime d'émission par contribution en numéraire par Madame Maria Grassinger, pour un montant de soixante neuf mille Euros (EUR 69.000), pour la souscription et totale libération de soixante neuf mille (69.000) Nouvelles Actions.

Souscription - Libération

A COMPARU:

- Madame Maria Grassinger dûment représentée par Hervé Précigoux, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire soixante neuf mille (69.000) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à émettre et payer en entier par un apport en numéraire

La partie comparante déclare que les Nouvelles Actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ont été entièrement souscrite et libérée par apport en numéraire par Madame Maria Grassinger et que le montant de soixante

neuf mille Euros (EUR 69.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié par un certificat bancaire au notaire instrumentant qui prends expressément acte de cette déclaration.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier, et de totalement refondre les Statuts de la Société, inter alias:

- Modification de la section de définitions;
- Modification de l'article concernant l'objet social;
- Modification de l'article concernant le capital social;
- Modification de l'article concernant le transfert de l'action de commandité;
- Modification de l'article concernant la perte de certificats d'actions au porteur;
- Modification de l'article concernant les avis; et
- Modification de l'article concernant la distribution de dividendes.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier et de faire une refonte totale des statuts de la Société, afin qu'ils prennent la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Préambule

Art. 1^{er} . Définitions.

"Statuts"	signifie les présents statuts, tels qu'amendés le cas échéant;
"Jour Ouvrable"	signifie un jour (excepté le samedi ou dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes au public à Luxembourg ou en Allemagne;
"Société"	signifie Grassinger Heideck S.C.A.;
"Loi sur les Sociétés"	signifie la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée;
"Actionnaire Commandité"	signifie Dr. Robert Grassinger, né le 4 août 1966, à Munich, Allemagne, demeurant à Lukasfeldweg 4, Neufarn 85646, Allemagne, propriétaire de l'Action du Commandité;
"Actionnaires Commanditaires"	signifie les détenteurs des Actions Ordinaires de la Société;
"Actions Ordinaires"	signifie les actions de commanditaires de la Société émises de temps en temps et souscrites par les Actionnaires Commanditaires;
"Registre"	signifie le registre des Actionnaires de la Société, qui doit être tenu par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées pour ce faire par la Société au siège social de la Société et préparé selon l'article 39 de la Loi sur les Sociétés;
"Situation de Démission"	signifie, relativement à l'Actionnaire Commandité, la survenance de l'un quelconque des événements suivants: (i) l'Actionnaire Commandité a un actif net nul ou négatif, ou (ii) des procédures d'exécution sont initiées contre l'Actionnaire Commandité, ou (iii) des procédures de faillite (Insolvenzverfahren) sont initiées contre l'Actionnaire Commandité, ou (iv) des procédures de faillite (Insolvenzverfahren) contre l'Actionnaire Commandité prennent fin pour cause d'absence d'actifs (mangels Masse), ou (v) l'Actionnaire Commandité a fait publiquement l'aveu de son insolvabilité (eidesstattliche Versicherung),
"Avis de Démission"	signifie l'avis devant être envoyé par l'Actionnaire Commandité au Conseil de Surveillance dans le délai de trois (3) Jours Ouvrables à partir de la survenance d'une Situation de Démission;
"Actionnaires"	signifie l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires;
"Actions"	signifie collectivement les Actions Ordinaires et l'Action du Commandité;
"Conseil de Surveillance"	signifie le conseil de surveillance tel que décrit à l'article 15 de ces Statuts;
"Directeur Temporaire"	signifie M. Günter Grassinger, né le 19 janvier 1940 à Munich, résidant à Poinger Straße 7 b, 85646 Neufarn; et
"Action du Commandité"	signifie l'action de commandité émise par la Société et souscrite par l'Actionnaire Commandité.

Les termes employés au singulier doivent inclure le pluriel et vice versa, les termes employés dans un genre doivent inclure l'autre genre et les termes employés pour des personnes doivent inclure des entreprises, associations, organisations non enregistrées et sociétés et vice versa.

Chapitre II. Dénomination sociale - Forme - Durée - Objet - Siège social

Art. 2. Dénomination sociale - Forme. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions postérieurement émises par la Société, une société sous la forme d'une société en commandite par actions et sous la dénomination de "Grassinger Heideck S.C.A.".

La société sera régie par les Statuts et par la Loi sur les Sociétés.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de placement, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

La Société peut également détenir directement ou indirectement des biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'étranger.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, étant entendu que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Des filiales ou des succursales au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger peuvent être créées, sur simple décision de l'Actionnaire Commandité de la Société.

Dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre III. Capital - Actions

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des actions nominatives et par des actions au porteur.

Le capital social de la Société est établi à cent mille Euros (EUR 100.000). Le capital social est divisé en quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt-dix neuf (99.999) Actions Ordinaires à souscrire par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et une (1) Action du Commandité à souscrire par l'Actionnaire Commandité, ayant une valeur nominale d'un d'euro (EUR 1).

Art. 7. L'actionnaire commandité. En sus de certains droits et obligations qui sont de la responsabilité de l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est solidairement et indéfiniment responsable de tous les engagements de la Société et est responsable en tant que fondateur de la Société.

Art. 8. Les actionnaires commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales des Actionnaires et ne répondront des dettes et pertes de la Société qu'à concurrence de leur apport, à condition qu'ils n'aient pas accompli d'acte de gestion.

Art. 9. Classes d'actions. L'Action du Commandité de la Société sera émise et restera sous forme nominative. Elle ne pourra pas être grevée d'un droit quelconque d'un tiers.

Les Actions Ordinaires seront émises en la forme nominative et seront convertibles en actions au porteur à la demande des Actionnaires Commanditaires.

L'Actionnaire Commandité peut décider d'émettre des certificats sous forme nominative. Ces certificats d'Actions seront signés par l'Actionnaire Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite soit apposée au moyen d'une griffe. Si des certificats d'Actions sont émis et si un actionnaire désire que plus d'un seul certificat d'Actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats supplémentaires sera à la charge de cet actionnaire.

Art. 10. Démission de l'actionnaire commandité. L'Actionnaire Commandité devra envoyer un Avis de Démission au Conseil de Surveillance suite à la survenance d'une Situation de Démission.

A la réception de cet Avis de Démission, ou en cas de décès de l'Associé Commandité ou de perte de sa capacité juridique, le Conseil de Surveillance devra déclarer l'impossibilité de l'Associé Commandité à agir en tant qu'associé commandité de la Société, conformément à l'article 112 de la Loi sur les Sociétés.

Dans de telles circonstances, la Société ne sera pas dissoute, cependant le Conseil de Surveillance devra déclarer la nomination du Directeur Temporaire, ou si celui-ci venait à refuser de telles attributions, tout directeur temporaire choisi par le Conseil de Surveillance, qui n'a pas nécessairement besoin d'être actionnaire, et dont les attributions seront de faire les actes urgents ainsi que les actes d'administration ordinaire jusqu'au moment de la réunion de l'assemblée générale des Associés.

Dans le délai de quinze (15) jours de sa nomination, le Directeur Temporaire convoquera l'assemblée générale des Associés suivant le mode déterminé dans les présents Statuts, avec pour ordre du jour la nomination d'un nouvel actionnaire commandité.

Art. 11. Perte de certificats d'actions au porteur. Lorsque des Actions Ordinaires sont en circulation sous la forme au porteur, et nonobstant le respect des dispositions de la loi concernant la dépossession involontaire des titres au porteur en date du 3 septembre 1996, telle qu'amendée, si tout détenteur d'une action au porteur peut démontrer de manière satisfaisante à la Société que son action au porteur a été égarée ou perdue, ainsi, suite à sa demande, un duplicata de certificat d'action pourra être émis sous les conditions et garanties fixées par la Société. Lors de l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel il devra être indiqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original à la place duquel le nouveau aura été émis deviendra nul.

Les certificats endommagés pourront être échangés pour de nouveaux certificats émis par la Société. Ces certificats endommagés devront immédiatement être retournés à la Société et annulés.

La Société pourra à son gré mettre à la charge de l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission du duplicata ou du nouveau certificat d'actions en substitution du certificat d'actions égaré ou détruit.

Aucune demande de rachat relative à un certificat d'actions au porteur, le cas échéant, ne sera acceptée.

Chapitre IV. Administration - Représentation

Art. 12. Gestion. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Pouvoirs de l'actionnaire commandité. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir (ou pour faire accomplir par la Société) tous les actes qui sont nécessaires ou souhaitables en rapport avec l'objet de la Société ou la poursuite des affaires de la société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 14. Pouvoir de représentation externe. La Société sera valablement représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par son l'Actionnaire Commandité. En outre, l'Actionnaire Commandité peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société.

Chapitre V. Conseil de surveillance

Art. 15. Conseil de surveillance. L'activité de la Société et sa situation financière, et en particulier ses livres et comptes, seront contrôlées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, lesquels n'ont pas l'obligation d'être Actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par les Actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et resteront en fonction jusqu'à expiration de leur mandat.

Leur mandat est renouvelable et ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par résolution prise par les Actionnaires.

En cas d'indisponibilité temporaire de certains membres du Conseil de Surveillance aux réunions dudit Conseil, les membres restant pourront choisir une personne parmi les Actionnaires afin de remplacer provisoirement les membres indisponibles jusqu'à ce qu'ils puissent réassumer leur fonctions.

Les Actionnaires décident de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Art. 16. Pouvoir du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance devra être consulté concernant les sujets que l'Actionnaire Commandité déterminera.

Le Conseil de Surveillance devra autoriser les actions entreprises par l'Actionnaire Commandité, qui, selon la loi ou ces Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Il pourra nommer un directeur temporaire conformément à l'article 10 des présents Statuts.

Art. 17. Réunion du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance choisit un président parmi ses membres. Il choisit aussi un secrétaire, membre ou non du Conseil de Surveillance, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunit par la convocation de son président. Une réunion du Conseil de Surveillance devra être convoquée si au moins deux de ses membres en font la demande.

Le président dirigera toutes les réunions du Conseil de Surveillance mais en son absence, le Conseil de Surveillance pourra désigner un autre Actionnaire en tant que président pro tempore par vote à la majorité présente à ladite réunion.

Les avis écrits de convocation pour toute réunion du Conseil de Surveillance sont envoyés par lettre, télex ou télécopie à tous les membres au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant l'heure fixée pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence; dans ce dernier cas, la nature de l'urgence devra être expressément indiquée dans l'avis de convocation. L'avis indiquera le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à des dates et lieux prévus dans un programme préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés dans une telle réunion.

Un ou plusieurs membre(s) peut (peuvent) participer aux réunions par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les participants de communiquer mutuellement.

Une telle participation équivaut à la participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par la majorité des membres, sera aussi valable que si elle avait été prise dans une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle résolution peut être contenue dans un seul ou plusieurs documents identiques.

Toute résolution prise à la majorité des membres concernant l'existence d'une urgence, aux fins du présent paragraphe, sera définitive et obligatoire.

Art. 18. Procès-verbaux de la réunion du conseil de surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourraient être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par tout autre membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Chapter VI. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 12 et quant à tous les autres pouvoirs réservés à l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts et sans préjudice quant à son pouvoir général de par la Loi sur les Sociétés, l'assemblée des Actionnaires de la Société a le pouvoir d'adopter et de ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers, ou de modifier les Statuts, ces modifications nécessitant toutefois toujours le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 20. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le 20 juin à 15 heures.

Si ce jour n'est un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. L'Actionnaire Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales, aux lieux et heures tels qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société l'exigent.

Art. 22. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis de l'Actionnaire Commandité (que cette réunion soit convoquée à l'initiative de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins 8 jours avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse telle que portée au Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Lorsque des actions au porteur sont en circulation, la convocation à l'assemblée devra être publiée à deux reprises, à chaque reprise au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal de Luxembourg, à huit jours minimum d'intervalle, et la seconde publication devant intervenir au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par téléfax ou par tout autre moyen de communication approuvé par l'Actionnaire Commandité et garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une Société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par téléfax ou par tout autre moyen de communication approuvé par l'Actionnaire Commandité garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, toute personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire cette preuve de mandat lorsque l'Actionnaire Commandité l'exigera.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer la personne qui sera mentionnée sur la procuration en question et exiger que les procurations soient déposées au lieu qu'il indique au moins cinq jours avant la date prévue pour l'assemblée; il peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à toute assemblée des Actionnaires.

Art. 24. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Actionnaire Commandité ou par une personne désignée par l'Actionnaire Commandité.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur devant être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ils constitueront le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 25. Ajournement. L'Actionnaire Commandité peut à tout moment durant une assemblée générale des Actionnaires ajourner cette réunion de quatre semaines. Il doit l'ajourner si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le requièrent ainsi.

Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution préalablement approuvée.

L'assemblée générale des Actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire statutaire, les procurations régulièrement déposées en vue de la réunion resteront valides pour l'assemblée ajournée.

Art. 26. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour. Chaque Action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire légale ou statutaire, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votant.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par l'Actionnaire Commandité.

Chapter VII. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes - Liquidation

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Toutefois, le premier exercice commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

Art. 29. Comptes annuels. Les comptes de la Société seront tenus en Euro.

L'Actionnaire Commandité préparera les comptes de la Société pour chaque exercice social, à savoir un bilan, un compte de résultats et des annexes, conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Art. 30. Dividendes.

A. General

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Chaque année il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur les bénéfices nets de la Société pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Il pourra décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Actionnaires comme dividende.

B. Dividendes Intérimaires

L'Actionnaire Commandité peut discrétionnairement décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur les Actions, sous respect des conditions suivantes:

- i. les comptes annuels de l'exercice social précédent ont été approuvés;
- ii. un état comptable intérimaire doit être établi datant de moins de deux mois avant la date de la décision de l'Actionnaire Commandité de distribuer un dividende intérimaire; and
- iii. le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale des Statuts.

Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux conditions de l'article 201 de la Loi sur les Sociétés, lequel prévoit une action en répétition des dividendes qui auraient été distribués aux actionnaires et qui ne correspondraient pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Pareille action en répétition se prescrit par cinq (5) ans après la date de la distribution.

Les modalités et les termes et conditions d'une telle distribution seront définis par l'Actionnaire Commandité conformément aux Statuts.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et mis à disposition par la Société.

Art. 31. Liquidation de la société. La Société pourra être dissoute et liquidée par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis pour la modification des présents Statuts, toujours avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation de la Société s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Art. 32. Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra, avec l'approbation de l'Actionnaire Commandité, par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 33. Lois applicables. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, H. PRECIGOUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12263. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010045079/760.

(100046023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Quantile s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 138.751.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010045732/9.

(100047348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2010, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

Mr Guy Dager de Caulaincourt

Mr Bruno Durieux

Mr Paul de Cooman

Mr Kirk Hotte

Mr Christof Jansen

Mr Christian Rabeau

M. Michael Reinhard

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

PricewaterhouseCoopers S.ar.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2010045307/23.

(100046408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Quadragon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 75.539.

Nous vous notifions par la présente que nous résilions de plein droit notre contrat de domiciliation avec votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

FIDUCENTER S.A.

Marc Koeune / Michaël Zianveni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010045391/12.

(100046571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 119.864.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 22 mars 2010

1. Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Annunziata, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Xavier Vincent, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010045305/17.

(100046461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.976.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} mars 2010:

- a pris note que les mandats d'administrateur de Messieurs:

Per NOESGAARD, Managing Director, Sparinvest Holding A/S, Kingosvej 1, DK-2630 Taastrup,

Jan Stig RASMUSSEN, Managing Director & CEO, Sparinvest S.A., 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Michael ALBRECHTSLUND, Director, Sparinvest Holding A/S, Kingosvej 1, DK-2630 Taastrup,

sont valables jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

- a renouvelé le mandat d'Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2010.

Pour SPARINVEST, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010045308/19.

(100046386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

B J 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 98.411.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 26 février 2010 que la Fiduciaire Scheiwen Nickels & Associés S.à r.l., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents a démissionné de son poste comme commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010045314/14.

(100046342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

MK Helicopter S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 137.255.

*Auszug aus dem Protokoll der Beschlussfassung
im Umlaufverfahren der Gesellschafter vom 3. März 2010*

Durch die Beschlussfassung im Umlaufverfahren vom 3. März 2010 haben die Gesellschafter entschieden Herrn Christoph GOTTWALD von seiner Stelle als Geschäftsführer zu widerrufen und als seinen Nachfolger Herrn Christoph SEIDEL, geboren am 1. August 1968 in Lüdenscheid, Deutschland und wohnhaft in D-97346 Iphofen, Schwanberg Weg 22, zu ernennen.

Herr SEIDEL wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer bestellt und ist berechtigt die Gesellschaft gemeinschaftlich mit einem weiteren Geschäftsführer zu vertreten. Ist kein weiterer Geschäftsführer bestellt, ist er berechtigt, die Gesellschaft alleine zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Unterschrift

Référence de publication: 2010046098/21.

(100047262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Packes S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3341 Huncherange, 17, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 139.792.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010045502/9.

(100046644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Kalogeros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 35.255.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation "KALOGEROS S.A.", ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.255, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Société et Associations C (le "Mémorial") numéro 140 du 20 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial numéro 1159 du 1^{er} août 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 246 du 4 février 2009.

L'assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Madame Sonia Laraba, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent soixante (1.260) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de liquidation
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur
4. Clôture de la liquidation
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

45571

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. LARABA, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/218. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010045299/69.

(100046241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.864.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.084.

Le siège social de la société a été transféré au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 23 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010045401/11.

(100046671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Reinet Fund S.C.A., F.I.S., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.613.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Reinet Fund S.C.A., F.I.S., a société en commandite par actions, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register ("RCS") under number B. 141.613, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg acting in replacement of the undersigned notary, on 27 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2436 of 6 October 2008, (the "Company").

The articles of the Company have been amended for the last time by-deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 31 March 2009 published in the Mémorial number 1194 of 18 June 2009.

The meeting was presided by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I) All the shares of the Company outstanding as shown by the attendance list attached to these minutes were represented, so that the meeting could be held without prior notice.

II) The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the proxyholders, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The agenda of the meeting was as follows:

Decision to re-structure the issued share capital of the Company by virtue of a reduction of the issued share capital of the Company by an amount of one billion seven hundred thirty five million six hundred seventy two thousand five hundred and seventy nine Euros (€1,735,672,579) from currently one billion nine hundred twenty eight million five hundred twenty six thousand two hundred and thirteen Euros and thirty-eight cents (€1,928,526,213.38) to one hundred ninety two million eight hundred fifty three thousand six hundred and thirty four Euros and thirty-eight cents (€192,853,634.38) by the cancellation of one billion five hundred forty one million six hundred seventy three thousand four hundred and seventy nine (1,541,673,479) ordinary shares and allocation of an amount of one billion seven hundred thirty five million six hundred seventy two thousand five hundred and seventy nine Euros (€1,735,672,579) to an extraordinary distributable reserve to be used to fund redemptions and distributions; amendment of the second paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It was resolved to approve the restructuring of the issued share capital of the Company by virtue of a reduction of the issued share capital of the Company by an amount of one billion seven hundred thirty five million six hundred seventy two thousand five hundred and seventy nine Euros (€1,735,672,579) from currently one billion nine hundred twenty eight million five hundred twenty six thousand two hundred and thirteen Euros and thirty-eight cents (€1,928,526,213.38) to one hundred ninety two million eight hundred fifty three thousand six hundred and thirty four Euros and thirty-eight cents (€192,853,634.38) by the cancellation of one billion five hundred forty one million six hundred seventy three thousand four hundred and seventy nine (1,541,673,479) ordinary shares.

It was further resolved to approve the allocation of an amount of one billion seven hundred thirty five million six hundred seventy two thousand five hundred and seventy nine Euros (€1,735,672,579) to an extraordinary distributable reserve to be used to fund redemptions and distributions.

As a result of such reduction of capital, the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued capital is set at €192,853,634.38 (one hundred ninety two million eight hundred fifty three thousand six hundred and thirty four Euros and thirty-eight cents) represented by one thousand (1,000) Management Shares fully paid-up and of no nominal value and 171,297,053 (one hundred seventy one million two hundred ninety seven thousand and fifty three) Ordinary Shares fully paid-up and of no nominal value."

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of its reduction of capital, is EUR 2,500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that of the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-neuvième jour du mois de janvier,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Reinet Fund S.C.A., F.I.S., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 141.613, constituée suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, le 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2436 du 6 octobre 2008 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial numéro 1194 du 18 juin 2009.

L'assemblée a été présidée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire Me Laetitia Chaniol, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I) Toutes les actions de la Société en émission telles que renseignées sur la liste de présence annexée au présent acte sont dûment représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

II) Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, les mandataires, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise au même moment aux autorités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Décision de restructurer le capital social émis de la Société par une réduction du capital social émis de la Société d'un montant d'un milliard sept cent trente-cinq millions six cent soixante-douze mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (€1.735.672.579) de son montant actuel d'un milliard neuf cent vingt-huit millions cinq cent vingt-six mille deux cent treize euros et trente-huit centimes (€1.928.526.213,38) à cent quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-trois mille six cent trente-quatre euros et trente-huit centimes (€192.853.634,38) par l'annulation d'un milliard cinq cent quarante et un millions six cent soixante-treize mille quatre cent soixante-dix-neuf (1.541.673.479) actions ordinaires et affectation d'un montant d'un milliard sept cent trente-cinq millions six cent soixante-douze mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (€1.735.672.579) à une réserve distribuable extraordinaire devant être utilisée pour des rachats de fonds et des distributions; modification du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de prendre en compte ce qui précède.

Résolution unique

Il a été décidé d'approuver la restructuration du capital social émis de la Société par une réduction du capital social émis de la Société d'un montant d'un milliard sept cent trente-cinq millions six cent soixante-douze mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (€1.735.672.579) de son montant actuel d'un milliard neuf cent vingt-huit millions cinq cent vingt-six mille deux cent treize euros et trente-huit centimes (€1.928.526.213,38) à cent quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-trois mille six cent trente-quatre euros et trente-huit centimes (€192.853.634,38) par l'annulation d'un milliard cinq cent quarante et un millions six cent soixante-treize mille quatre cent soixante-dix-neuf (1.541.673.479) actions ordinaires.

Il a également été décidé d'approuver l'affectation d'un montant d'un milliard sept cent trente-cinq millions six cent soixante-douze mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (€1.735.672.579) à une réserve distribuable extraordinaire devant être utilisée pour des rachats de fonds et des distributions.

En conséquence de cette réduction de capital, le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

"Le capital émis de la Société est fixé à €192.853.634,38 (cent quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-trois mille six cent trente-quatre euros et trente-huit centimes) représenté par 1.000 (mille) Actions de Commandité entièrement libérées sans valeur nominale et 171.297.053 (cent soixante et onze millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille et cinquante-trois) Actions Ordinaires entièrement libérées sans valeur nominale."

Dépenses

Le montant approximatif des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à la somme de € 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom et résidence, ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA, L. CHANIOL, A. HERMELINSKI-AYACHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5925. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045319/126.

(100046350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

UP Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.052.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung die am 11. März 2010 in Luxemburg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der UP Investmentfund - FIS für das am 30. September 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der UP Investmentfund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der UP Investmentfund - FIS für das am 30. September 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. März 2010.

Für die UP Investmentfund - FIS

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010045320/23.

(100046310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Aztiq Pharma Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.814.

Monsieur Yves LACROIX a donné sa démission en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Aztiq Pharma Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010045325/13.

(100046483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Val Paradiso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.811.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Marie-Rose COLS, sans état, née à Anvers (Belgique), le 4 juillet 1935, épouse de Monsieur Florent GEVERS, demeurant à B-2540 Hove, Wouwstraat 98 (Belgique).

2) Monsieur Florent GEVERS, consultant, né à Anvers (Belgique), le 14 juillet 1935, demeurant à B-2540 Hove, Wouwstraat 98 (Belgique).

Les deux sont ici représentés par Madame Eliane IRTHUM, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration,

après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter le suivant:

a) Que la société anonyme "VAL PARADISO HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29811, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 118 du 29 avril 1989,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 7 juin 1991;

- Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 525 du 21 juillet 2000, et

- le notaire instrumentant en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 1^{er} septembre 2005.

b) Que le capital social est fixé à six cent vingt-cinq mille euros (625.000.- EUR), représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions de dix euros (10.- EUR) chacune.

c) Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls propriétaires de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.

e) Que les comparants, en tant qu'actionnaires (les "Actionnaires"), se désignent comme liquidateurs de la Société.

f) Que les Actionnaires déclarent fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en leurs capacités de liquidateurs de la Société, les Actionnaires requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs leur profit proportionnellement à leur participation dans la Société.

h) Que les Actionnaires sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée "EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.", en abrégé "E.F.L. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114396, désignée "commissaire-vérificateur" par les Actionnaires de la Société.

j) Que les Actionnaires approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que les Actionnaires, constitués en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteurs de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: IRTHUM - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2010. Relation GRE/2010/993. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045341/72.

(100046518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Azincour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.120.

Veuillez prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S.à r.l.

R.C.S. Luxembourg B114.190

62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AZINCOUR S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010045326/15.

(100046128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

B & B Lux-Manu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 121.295.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juin 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2010, relation: EAC/2010/2478, que:

Le capital de la société "B & B LUX-MANU S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Besim BILIC, demeurant à L-5752 Frisange, 23, an der Klaus,	85 parts
- Madame Ajla BILIC, demeurant à L-5752 Frisange, 23, an der Klaus	15 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de nommer à compter du 23 février 2010:

* Madame Ajla BILIC, prédite, dans la fonction de gérante administrative.

* Monsieur Besim BRIC, prédit, dans la fonction de gérant technique.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mars 2010.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2010045328/23.

(100046417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Babcock & Brown Reif Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.025.

EXTRAIT

En date du 22 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Guy Thackwray, en tant que gérant, est acceptée avec effet 1^{er} avril 2010.

- Hideal UK LLP, avec adresse au Pannell House, Park Street, GU1 4HN Guildford, Surrey, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045330/16.

(100046406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Best Fortune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.688,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.004.

1. Par résolutions signées en date du 29 Janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010

- Nomination de Thomas Georg Geiger, avec adresse professionnelle au 18, Auf Krein, 54318 Mertensdorf, Allemagne, au mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010 et pour une durée indéterminée

2. L'adresse du gérant Christian Salbaing a changé et se trouve à présent au 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Référence de publication: 2010045332/16.

(100046186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Itron Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.022.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 Mars 2010 que la société Itron Metering Solutions Luxembourg inscrite auprès du RCS sous le numéro B 151.472 a augmenté son capital social de 9.188.858.- EUR par apport en nature de Itron Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg 12F rue Guillaume Kroll pour 9.188.858 de parts sociales et qu'à la suite de cet apport en nature Itron Metering Solutions Luxembourg est devenu associé de Itron Luxembourg pour un montant de 9.188.858 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Mars 2010.

Pour la société.

Référence de publication: 2010045361/15.

(100046247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Capital Partners Investments S à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.142.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 février 2010

Il est décidé de nommer en tant que gérant de catégorie B avec effet au 25 septembre 2009:

- Madame Elizabeth MEAD, manager, née le 8 octobre 1978 à Dorchester, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 27, Poland Street, W1F 8QW Londres, Royaume-Uni.

en remplacement de Monsieur Simon Nevill WETTON, gérant de catégorie B démissionnaire avec effet au 25 septembre 2009

Le mandat de Madame Elizabeth MEAD est établi pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010045334/16.

(100046251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Tawban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 1, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 152.228.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme MATCORPORATION SA, ayant son siège social à L-4831 Rodange, 233 route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B151708, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Mathieu FERRETTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4831 Rodange, 233 route de Longwy.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination "TAWBAN S.à r.l."

La société exercera son activité également sous l'enseigne commerciale de "CROC'HEURE".

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- exploitation d'une petite restauration avec snack, consommation sur place ou à emporter, et avec vente de boissons non-alcoolisées uniquement.

- le simple commerce de produits finis de tous genres, sans intervention dans la production, ainsi que le commissionnement pour ces mêmes produits,

- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour son propre compte. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières (SOPARFI)". La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124.-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs que de l'accord de l'associé unique respectivement de l'accord unanime des associés.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique, qui désigne ses pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- Le solde restant à la libre disposition de l'associé unique qui pourra décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

Art. 10. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesures transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

La comparante MATCORPORATION SA, préqualifiée, a déclaré souscrire toutes les parts et les a été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 900.-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1). Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur ABdelAZIZ ARAB, né le 23 juin 1976 à Metz (Fr) et domicilié à L-4831 Rodange, 233 route de Longwy, lequel pourra engager valablement la société par sa seule signature.
- 2).- Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 1, rue Sigismond.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.FERRETTI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13798. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010046336/92.

(100047780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Eastern Progress Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.959.

— EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Février 2010 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège au 54 avenue pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 1^{er} Avril 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010045335/13.

(100046464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Finance et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 mars 2010

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FINANCE ET DEVELOPPEMENT*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010045338/16.

(100046633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

DZ PB, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.555.

—

Wir teilen mit, dass die Generalversammlung vom 10.03.2010 der DZ PB S.A. die Mitglieder des Verwaltungsrates:
Hille Lars, Platz der Republik, D-60625 Frankfurt am Main (Vorsitzender des Verwaltungsrates)
Köhler Wolfgang, Platz der Republik, D-60265 Frankfurt am Main (Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates)

Bringmann Ralf, Platz der Republik, D-60265 Frankfurt am Main

Reinke Hans Joachim, Wiesenhüttenstr. 10, D-60329 Frankfurt a. M.

Manger Richard, Münsterhof 12; CH-8001 Zürich

Neugebauer Andreas, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Dr. Müller Frank, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

in ihrem Amt bestätigt hat.

Des Weiteren wurde als neues Mitglied:

Herr Dr. Schwab Stefan, 4, rue Thomas Edison; L-1445 Strassen;

mit Wirkung vom 10.03.2010 zum Mitglied des Verwaltungsrates der DZ PB S.A. bestellt hat.

Die Dauer der Mandate ist bis zur Generalversammlung im Jahre 2013 begrenzt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

30.03.2010.

DZ BANK International S.A.

K.-P. Bräuer / E. Spurk

Référence de publication: 2010046189/25.

(100047195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.635.

—

EXTRAIT

Je soussigné, Monsieur Joël Davidson, déclare au nom de la société "Henderson Indirect Property S.à.r.l." que le mandat de Monsieur Jeremy Vickerstaff, nommé le 28 Mars 2006 en qualité de gérant de la Société, a été reconduit pour une durée indéterminée à compter de la première assemblée générale de la société qui s'est tenue le 12 aout 2008.

Par ailleurs, l'adresse de Monsieur Jeremy Vickerstaff a changé, il a élu domicile au:

22, Mielstrachen L-6942 Niederaanven, Luxembourg

Luxembourg, le 28 mars 2010.

Henderson Indirect Property S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2010045340/17.

(100046329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hutchison Ports España S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.343.

1. Par résolutions signées en date du 29 Janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010
- Nomination de Thomas Georg Geiger, avec adresse professionnelle au 18, Auf Krein, 54318 Mertesdorf, Allemagne, au mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010 et pour une durée indéterminée

2. L'adresse du gérant Christian Salbaing a changé et se trouve à présent au 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Référence de publication: 2010045342/16.

(100046187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hutchison Ports Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.254.

1. Par résolutions signées en date du 29 Janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010
- Nomination de Thomas Georg Geiger, avec adresse professionnelle au 18, Auf Krein, 54318 Mertesdorf, Allemagne, au mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010 et pour une durée indéterminée

2. L'adresse du gérant Christian Salbaing a changé et se trouve à présent au 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Référence de publication: 2010045345/16.

(100046189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Euroports Benelux S.A., Société Anonyme,

(anc. Euroports Belgium S.A.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

In the year two thousand and ten, on twelfth day of March.

before us Me Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Euroports Belgium S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, of 28 June 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2193 of 4 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.235 (the "Company").

The meeting was declared open at 11.45 a.m. with Mrs Anne LAUER, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Diana HOFFMANN, employee, residing professionally in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To change the name of the Company to "Euroports Benelux S.A."
- 2 To amend subsequently article 1st of the articles of incorporation of the Company
- 3 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company to "Euroports Benelux S.A."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved subsequent to the foregoing resolution to amend article 1st of the articles of incorporation, as follows:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Euroports Benelux S.A."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mars.

par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Euroports Belgium S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2193 du 4 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.235 (la "Société"). Les statuts [ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 928, en date du 15 avril 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.45 sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

4 Changement de la dénomination sociale de la Société en "Euroports Benelux S.A.".

5 Modification subséquente de l'article des statuts de la Société.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en "Euroports Benelux S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Euroports Benelux S.A."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. LAUER, D. HOFFMANN, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11717. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010045937/113.

(100047276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.403.

1. Par résolutions signées en date du 29 Janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:
- Acceptation de la démission de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010

- Nomination de Thomas Georg Geiger, avec adresse professionnelle au 18, Auf Krein, 54318 Mertesdorf, Allemagne, au mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010 et pour une durée indéterminée

2. L'adresse du gérant Christian Nicolas Roger Salbaing a changé et se trouve à présent au 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Référence de publication: 2010045344/17.

(100046188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hutchison Ports Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.742.

1. Par résolutions signées en date du 29 Janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010

- Nomination de Thomas Georg Geiger, avec adresse professionnelle au 18, Auf Krein, 54318 Mertesdorf, Allemagne, au mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010 et pour une durée indéterminée

2. L'adresse du gérant Christian Salbaing a changé et se trouve à présent au 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Référence de publication: 2010045346/16.

(100046190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hideal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.280.

EXTRAIT

En date du 22 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Guy Thackwray, en tant que gérant, est acceptée avec effet 1^{er} avril 2010.

- Hideal UK LLP, avec adresse au Pannell House, Park Street, GU1 4HN Guildford, Surrey, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045352/16.

(100046340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hutchison Ports Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.356.

1. Par résolutions signées en date du 29 Janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010

- Nomination de Thomas Georg Geiger, avec adresse professionnelle au 18, Auf Krein, 54318 Mertesdorf, Allemagne, au mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010 et pour une durée indéterminée

2. L'adresse du gérant Christian Nicolas Roger Salbaing a changé et se trouve à présent au 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Référence de publication: 2010045348/17.

(100046191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Zeig Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.665.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "ZEIG GROUP S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 139.665), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 13, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1753 of July 16, 2008.

The Meeting is presided over by Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Arlott Industries Inc., having its registered office in Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZEIG GROUP S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 139.665), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1753 du 16 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.-Délégation sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Arlott Industries Inc., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13876. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045347/106.

(100046514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hutchison Ports Vietnam Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.402.

1. Par résolutions signées en date du 29 Janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010

- Nomination de Thomas Georg Geiger, avec adresse professionnelle au 18, Auf Krein, 54318 Mertersdorf, Allemagne, au mandat de gérant avec effet au 1^{er} Février 2010 et pour une durée indéterminée

2. L'adresse du gérant Christian Nicolas Roger Salbaing a changé et se trouve à présent au 3, Rue des Granges, 1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2010.

Référence de publication: 2010045349/17.

(100046192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

OME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.298.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ome Investment S.A., having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve, represented by Mrs Christelle Rétif, director of the Company, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated 12 March 2010,

which shall remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary to be filed together with the registration authorities.

Such appearing party acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of OME S.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29 avenue de la Porte Neuve, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4th June, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-1650 of 4th July, 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 19th September, 2008, published in the Mémorial, number C-2672 of 3rd November, 2008.

The sole shareholder declared and requested the notary to state that it is the owner of all the thirty-one thousand (31,000) shares in issue of the Company so that decisions can validly be taken on the agenda set out below:

1. Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in OME Acquisition S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of OME Acquisition S.C.A..

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

After the foregoing has been approved the sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in OME Acquisition S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of OME Acquisition S.C.A..

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

OME Investment S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve, représentée par Madame Christelle Rétif, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 mars 2010,

qui restera annexée à cet acte après avoir été paraphée et paraphée par la personne comparante et le notaire soussigné pour être soumis ensemble aux autorités de l'enregistrement.

Une telle partie comparante agissant en sa qualité d'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de la société anonyme OME S.A. (la "Société") avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve, constituée suivant acte passé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 4 juin 2008 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-1650 du 4 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte passé par devant Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 19 septembre 2008 publié au Mémorial numéro C-2672 du 3 novembre 2008.

L'actionnaire unique a déclaré et demandé au notaire d'acter qu'il est le propriétaire de toutes les trente et un mille (31.000) actions émises par la Société de sorte que les décisions sur l'ordre du jour suivant peuvent être valablement prises:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, une participation dans OME Acquisition S.C.A. et d'agir comme associé commandité et gérant de OME Acquisition S.C.A.

La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, acquérir par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels (convertibles ou non) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

Après avoir approuvé ce qui précède, l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, une participation dans OME Acquisition S.C.A. et d'agir comme associé commandité et gérant de OME Acquisition S.C.A.

La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, acquérir par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels (convertibles ou non) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès-verbal la personne comparante signa ensemble avec nous le notaire le présent acte.

Signé: C. RETIF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13298. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046040/130.

(100047215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

**GGC Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HSE Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.123.

In the year two thousand and ten on the eighteenth day of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HSE Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 149.123 and having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on 5 November 2009 pursuant to a deed of Maître

Robert SCHUMAN, notary residing in Differdange, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2323 dated 27 November 2009 (the Articles).

There appeared:

Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number WK-20748 and whose registered address is at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

here duly represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I - That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II - That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the Company's name into GGC Credit Opportunities S.à r.l.;
2. Amendment to article 1 of the Articles and in particular modification of the name of the Company;
3. Revocation of Mr. Joshua Olshansky and Mr. Stefan Kaluzny from their position as managers of the Company with immediate effect and appointment of Mr. Prescott Ashe, with immediate effect, as manager of the Company for an unlimited period; and
4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "HSE Luxembourg S.à r.l." to "GGC Credit Opportunities S.à r.l.", with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles and in particular to modify the name of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "GGC Credit Opportunities S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to remove Mr. Joshua Olshansky and Mr. Stefan Kaluzny from their position as managers of the Company with immediate effect and (ii) to appoint Mr. Prescott Ashe, managing director of Golden Gate Capital, born in California (U.S.A.) on 9 April 1967, with professional address at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, with immediate effect, as manager of the Company for an unlimited period.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de HSE Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.123, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 5 novembre 2009 suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323 du 27 novembre 2009 (les Statuts).

A comparu:

Golden Gate Capital Opportunity Fund, L.P., un limited partnership existant et régi par le droit des Iles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Companies sous le numéro WK-20748 et dont le siège social est c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands (l'Associé Unique), ici dûment représenté par Fabian Piron, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - L'associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II - L'Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de la dénomination de la Société en GGC Credit Opportunities S.à r.l.;

2. Modification de l'article 1 des Statuts, plus particulièrement de la dénomination de la Société;

3. Révocation de Mr. Joshua Olshansky et Mr. Stefan Kaluzny de leur position de gérants de la Société avec effet immédiat et nomination de Mr. Prescott Ashe, avec effet immédiat, en tant que gérant de la Société pour une durée indéfinie; et

4. Divers.

III- L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "HSE Luxembourg S.à r.l." en "GGC Credit Opportunities S.à r.l." avec effet immédiat.

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts, plus particulièrement la dénomination de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "GGC Credit Op-portunities S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915")."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de (i) révoquer Mr. Joshua Olshansky et Mr. Stefan Kaluzny de leur position de gérant de la Société avec effet immédiat et de (ii) nommer Mr. Prescott Ashe, directeur de Golden Gate Capital, né en Californie (Etats-Unis d'Amérique), le 9 avril 1967, demeurant professionnellement à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, avec effet immédiat, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. PIRON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13316. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045350/122.

(100046019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hideal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.698.

—
EXTRAIT

En date du 22 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Guy Thackwray, en tant que gérant, est acceptée avec effet 1^{er} avril 2010.
- Hideal UK LLP, avec adresse au Pannell House, Park Street, GU1 4HN Guildford, Surrey, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045354/16.

(100046345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Linc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.495.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December
Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Maclen Limited, a Guernsey limited company, incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4PW, registered with the Guernsey Trade and Companies Register under the number file 39668, (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Regis GALIOTTO, jurist, with professional address at Côte d'Eich, Luxembourg, who is duly authorized to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him under private.

The above mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The company Linc S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maitre Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on July 10, 2002, published in the Memorial C under number 1434 on October 3, 2002, entered in the company register at Luxembourg, section B 88.495;

- The share capital of the Company is fixed at EUR 12.500 divided into 125 shares of a nominal value of EUR 100 each, fully paid-up;

- The Sole Shareholder has acquired the totality of the shares of the Company;

- The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company dated as at the date hereof, which is attached hereto as schedule A (the "Schedule A");

- The Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company toward third parties have been paid and that the remaining liabilities of the Company will be assumed by the Sole Shareholder and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay off such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid; The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915. He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required;

- The remaining net assets have been or will be paid and or transferred to the Sole Shareholder;
- Full discharge is granted to the Company's Managers;
- All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office;

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maclen Limited, société anonyme de Guernsey, établie et ayant son siège social à Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4PW, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 39668, ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée Linc S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la "Société"), a été constituée le 10 juillet 2002, publié au Mémorial C sous le numéro 1434 du 3 octobre 2002 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.495.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par 125 actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100), entièrement libérées.

- Que l'Associé Unique détient la totalité des actions de la Société;

- Que l'Associé Unique approuve le bilan de la société à la date des présentes, annexé à la présente en annexe A (l'«Annexe A»);

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne lui-même comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société à l'égard des tiers est réglé, que le passif restant de la Société sera pris en charge par l'Associé Unique, et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que définis par l'article 144 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut également accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle serait requise.

- Que l'actif restant est ou sera réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009, Relation: LAC/2009/55513. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010046312/94.

(100047742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

—
EXTRAIT

En date du 22 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Guy Thackwray, en tant que gérant, est acceptée avec effet 1^{er} avril 2010.
- Hideal UK LLP, avec adresse au Pannell House, Park Street, GU1 4HN Guildford, Surrey, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045355/16.

(100046352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Immocris Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée général ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} avril 2010

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *IMMOCRIS HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010045360/16.

(100046526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

—
Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2010 les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Mats Hakan HAKANSSON, Administrateur

domicilié au Luxembourg avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Hans Birger Viktor LUND, Administrateur

domicilié au Luxembourg avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Yohann ADOLPHE, Administrateur et Administrateur-Délégué

domicilié au Luxembourg avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Réviseur d'entreprises

KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour *Ikano Capital S.A.*
Birger Lund
Administrateur

Référence de publication: 2010045358/23.

(100046465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Larochette Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 48.403.

Par décision de l'assemblée générale annuelle, tenue exceptionnellement le 24 mars 2010, les mandats des administrateurs de catégorie "A" Messieurs Guy BAUMANN et Guy KETTMANN, des administrateurs de catégorie "B" Madame Maria José ESTEBAN FERRER et Monsieur Pedro DE ESTEBAN ALTIRRIBA, et du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Madame Marie BOURLOND, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommée Administrateur de catégorie "A" en remplacement de Monsieur Jean BODONI, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.
Pour: *LAROCLETTE INVESTMENT S.A.*
Société anonyme

Référence de publication: 2010045362/17.

(100046138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Lumasa, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 16.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010045364/18.

(100046323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Alchimidis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.363.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ALCHIMIDIS S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mars 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 mars 2010. Relation: EAC/2010/3793.

- que la société «ALCHIMIDIS S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.363,

constituée suivant acte notarié du 2 août 2000 et publié au Mémorial C numéro 55 du 25 janvier 2001

se trouve à partir de la date du 26 mars 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 mars 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010046228/25.

(100047067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Net One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.106.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 2 mars 2010

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

M. Andreas DOUMOURAS, né le 17 août 1961 à Piraeus (Grèce), demeurant à 3 Himaras Street, 17234, Athènes, Grèce, en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010045369/14.

(100046426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

NGR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.768.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 mars 2010:

Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né à Luxembourg, le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg est nommé administrateur..

SER.COM Sàrl, avec siège social 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg RCSL B 117.942 est nommée commissaire en remplacement de ADOSEX S.A démissionnaire.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010045370/15.

(100046328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Invista European Real Estate Trust SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 mars 2010

Les Actionnaires de la Société ont décidé comme suit, en date du 10 mars 2010:

de reconduire avec effet immédiat les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Tom Chandos;
- Monsieur Duncan Owen;
- Monsieur John Frederiksen;
- Monsieur Michael Chidiac;
- Monsieur Jaap Meijer;
- Monsieur Robert DeNormandie,

jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2010 qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2010.

Pour extrait conforme

Invista European Real Estate Trust SICAF

Michael Chidiac / Jaap Meijer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010046245/25.

(100047269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

GW Property, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 152.154.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Georgette WALDBILLIG, comptable, née à Luxembourg, le 17 septembre 1964, demeurant à L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GW Property".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, Madame Georgette WALDBILLIG, pré-nommée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Madame Georgette WALDBILLIG, préqualifiée, est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

Il peut conférer pouvoir à des tiers.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georgette Waldbillig, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 mars 2010. LAC/2010/ 12789. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010045421/103.

(100046139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Office Portfolio 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.240.

—
EXTRAIT

En date du 22 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Guy Thackwray, en tant que gérant, est acceptée avec effet 1^{er} avril 2010.
- Hideal UK LLP, avec adresse au Pannell House, Park Street, GU1 4HN Guildford, Surrey, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée Indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045373/16.

(100046448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Office Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.241.

—
EXTRAIT

En date du 22 mars 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Guy Thackwray, en tant que gérant, est acceptée avec effet 1^{er} avril 2010.
- Hideal UK LLP, avec adresse au Pannell House, Park Street, GU1 4HN Guildford, Surrey, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045376/16.

(100046491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Okilo s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 132.117.

—
Cession de parts sociales

DOUZE INVESTMENTS S.A., société de droit du Panama, enregistrée sous le numéro 566806, ayant son siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Fl, Panama, République du Panama, propriétaire de 100 parts sociales de la société OKILO S.A R.L. ayant son siège social à 9, rue Basse L-4963 Clémency, a cédé en date du 29 mars 2010 l'ensemble des 100 parts sociales à la société VIONEZENA HOLDINGS LTD, société de droit chypriote, enregistrée sous le numéro HE248400, ayant son siège social à 134 Arch. Makarios III Avenue, 3021 Limassol, Cyprus.

Pour la société
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2010045377/16.

(100046290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Parc Capital (Bulgaria) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.257.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 février 2010

Il est décidé de nommer en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 25 septembre 2009:

- Monsieur Christopher EDDIS, directeur général, né le 12 avril 1966 à Hong-Kong, demeurant professionnellement au 27, Poland Street, W1F 8QW Londres, Royaume-Uni.

en remplacement de Monsieur Simon Nevill WETTON, gérant de catégorie B démissionnaire avec effet au 25 septembre 2009

Le mandat de Monsieur Christopher EDDIS est établi pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010045378/17.

(100046378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Parc Capital (Grenada) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.758.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 février 2010

Il est décidé de nommer en tant que gérant de catégorie B avec effet au 25 septembre 2009:

- Monsieur Christopher EDDIS, directeur général, né le 12 avril 1966 à Hong-Kong, demeurant professionnellement au 27, Poland Street, W1F 8QW Londres, Royaume-Uni.

en remplacement de Monsieur Simon Nevill WETTON, gérant de catégorie B démissionnaire avec effet au 25 septembre 2009

Le mandat de Monsieur Christopher EDDIS est établi pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010045379/17.

(100046341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.496.

—
Le bilan consolidé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC DISTRICCLICK

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010046026/13.

(100047135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.
